

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du MARDI 21 JUILLET 2015

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie à 20h30, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Pierre MARTIN, Maire.

Présents : Gabriel COURT-FORTUNE, Jacques BARNOUX, Marc BERTRAND, Romain BRANCHE, Jocelyne CHATIN, François FAVREAU, Christian FORESTIER, Michèle GIRERD, Martine GUÉRIN, Thierry SCHROBILTGEN

Excusée : Jocelyne COSSON (pouvoir à Michèle GIRERD)

Absents : Stéphanie WEIBEL, Emmanuel VOISIN

Secrétaire de séance : Jocelyne CHATIN

Délibération N° 32/2015. Avenant n°01 au marché Bâtiment ancienne Poste Lot n°5 : Cloisons, peintures, revêtement

Monsieur le Maire expose que les plafonds de l'étage nécessitent la pose de placo sur ossature métallique pour un montant de 1.652 € HT.

Dans la salle de bains, il est nécessaire de mettre un doublage placostil pour un montant de 280.96 € HT.

Il expose ensuite que ces travaux engendrent une moins-value de 575,84 € HT par la suppression de la pose de toile de verre.

Cet ajustement occasionne une plus-value du marché pour le lot n°5 de 1.357,12 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE cet avenant au lot n°5 par 9 voix Pour, 1 voix Contre et 2 Abstentions.

Délibération N° 33/2015. Avenant n°01 au marché Bâtiment ancienne Poste Lot n°1 : Démolition, VRD et Gros Œuvre

Monsieur le Maire expose que le mode d'assainissement individuel existant n'est pas conforme et nécessite la pose d'une micro-station pour un coût de 6.890 € HT.

D'autre part, il s'avère nécessaire d'intégrer :

l'option 1 : réfection partielle du plancher pour une somme de 2.129 € HT

l'option 2 : étanchéité et isolation pour une somme de 1.170 € HT et

l'option 3 : aménagements extérieurs pour une somme de 3.305 € HT

Ces 4 opérations occasionnent le vote d'un avenant au marché pour le lot n°1 d'un montant total de 13.494 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ACCEPTE cet avenant au marché pour le lot n°1 d'un montant de 13.494 € HT par 9 voix Pour, 1 voix Contre et 2 Abstentions.

Délibération N° 34/2015. Modification Tarif Inscription sur livre Jardin du Souvenir.

Monsieur le Maire rappelle qu'un règlement intérieur concernant le columbarium et le jardin du souvenir a été rédigé en Juin 2009.

Le tarif d'un emplacement dans le columbarium pour une durée de 15 ans est de 325 € et reste inchangé.

L'inscription sur le livre du jardin du souvenir revient à 80 € (fourniture d'une plaque en laiton, inscription et pose sur le livre).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE la proposition de prix pour l'inscription sur le livre du jardin du souvenir pour un montant de 80 € et mandate Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Maire,

Jean-Pierre MARTIN